RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE DU 16 MARS 2023

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Liste d'émargement / présences

" Sous-collège "		Présences	Mandats
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	**LECLERC Georges-François**	**Présent**	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)			
Représentant Région	**TACCOEN Jean-Michel**	**Excusé**	
Représentant Départements	**DISSAUX Jean-Claude**	**Excusé**	
Représentant Départements	**MOLET Delphine**	**Présente**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**BEZIRARD Alain**	**Excusé**	**Mandat à RAOULT Paul**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**PASSEBOSC Brigitte**	**Excusée**	**Mandat à LEVEUGLE Emmanuelle**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul**	**Présent**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RINGOT Bertrand**	**Excusé**	**Mandat à RAOULT Paul**
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**ROSSIGNOL Françoise**	**Excusée**	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**SAVARIEGO Isabelle** 1ère Vice-Présidente	**Excusée**	**Mandat à LEVEUGLE Emmanuelle**
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	*VACANT*		
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	**LEVEUGLE Emmanuelle**	**Présente**	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	**CADET Jocelyne**	**Présente**	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**BURROW Coralie**	**Excusée**	**Mandat à BARBIER Luc**
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	**PATRIS Jacques**	**Présent**	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	**SIX Alain**	**Excusé**	**Mandat à BARBIER Luc**
1 autre représentant du collège du CB	**BARBIER Luc**	**Présent**	
Personne Qualifiée	**NORRANT Caroline**	**Excusée**	**Mandat à PATRIS Jacques**
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	**LEVEUGLE Emmanuel**	**Présent**	
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyculture	**RICARD Morgane**	**Excusée**	
Professions industrielles	**VERMEULEN Marc**	**Présent**	
2 autres représentants du collège au CB	**CRETE Françoise**	**Présente**	
	LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	**Présent**	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)			
DREAL HDF délégué de Bassin **LABIT Julien** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par PREVOST Olivier**
Directeur Général de l'ARS HDF **GILARDI Hugo** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par CHÂTEAU Gaëlle**
SGAR HDF **DELACROY Jean-Gabriel** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par CATEL Charlotte**
DG Délégué du BRGM **POINSSOT Christophe** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par DAUPLEY Xavier**
DRAAF HDF **DESMET Björn** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par FLORID Pierre-Philippe**
DRFIP HDF et du Nord **MORDACQ Franck** *ou son représentant*		**Excusé**	
Directeur Général de l'OFB **DUBREUIL Pierre (Délégation M.BERTRAND)** *ou son représentant*		**Excusé**	
DIRM Manche Est-mer du Nord **THOMAS Hervé** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par PISARZ VAN DEN HEUVEL Caroline**
Directeur du GPM de Dunkerque **GEORGES Maurice** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par LEFRANC David**
Directeur Général de VNF **GUIMBAUD Thierry** *ou son représentant*		**Excusé**	**Représenté par MATRAT Olivier**
Directrice du CELRL **VINCE Agnès** *ou son représentant*		**Excusée**	**Représentée par GRAVES Arnault**

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	**Présent**
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	**Présente**
Membres Consultatifs	
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé, Représenté par ZYKOVA Svetlana (visio)**
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	**Présent**
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé, Représentée par LEQUIEN Alexandra (visio)**
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Excusé, Représenté par BASMADJIAN Aren (visio)**
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	**Présent**
INTERNES	
MATYKOWSKI Isabelle	**Présente**
BRANGER Pierre	**Présent**
PASSE Delphine	**Présente**
DOLLET Arnaud	**Présent**
LANCEA Gérard	**Présent**
LEFEBVRE Sébastien	**Présent**
GIRARD Mickaël	**Présent**
KERRAR Sofiane	**Présent**
DHAINAUT Delphine	**Présente**
VALENTIN Raphaël	**Présent**
LECLERCQ Lydie	**Présente**
Externe	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	**Présente**

RELEVE DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2023	X			Adoption à l'unanimité
2	2.1	23-A-010	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 INTEGRANT LE BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS	X			Unanimité
3	3.1	23-A-011	COMPTE FINANCIER 2022 dont compte financier de l'agent comptable	X			Unanimité
4	4.1	23-A-012	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION	X			Unanimité
5	5.1	23-A-013	DÉPLOIEMENT DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT)	X			Unanimité * *Délibération modifiée avant séance, transmise en envoi complémentaire au dossier le 15/03/2023*
	5.2	23-A-014	CONVENTION PORTANT SUR LE " FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES - FONDS VERT " ENTRE LE PRÉFET DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	X			Unanimité * * *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter les parties prenantes dans la mise en œuvre avec l'Agence et le Préfet de Département concerné pour chaque projet :* ***LECLERC Georges-François (Préfet Coord. de Bassin), DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant (SGAR HDF), LABIT Julien ou son représentant (DREAL HDF), DUBREUIL Pierre (OFB).***
6	6.1	23-A-015	BUDGET RECTIFICATIF N°1 2023	X			Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8	8.1	23-A-016	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (1160)	X			Unanimité *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs : **TACCOEN Jean-Michel, RINGOT Bertrand (CR HDF)** sur les 2 dossiers présentés.*
	8.2	23-A-017	RÉHABILITATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME (1122)	X			Unanimité
	8.3	23-A-018	ÉTUDES ET ANIMATION POUR LA RESSOURCE EN EAU (1233)	X			Unanimité Membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **SAVARIEGO Isabelle (mandat à LEVEUGLE Emmanuelle)** (1 Dossier : 3483500 : Communauté Agglomération Amiens Métropole) ; **RAOULT Paul** (1 Dossier : 3485900 : Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord)
	8.4	23-A-019	SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE CC SOMME SUD-OUEST (1251)	X			Unanimité
	8.5	23-A-020	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE (1290)	X			Unanimité Membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **PATRIS Jacques** (1 Dossier 3461100 : Communauté Urbaine d'Arras) ; **RAOULT Paul** (1 Dossier 3455100 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois)
	8.6	23-A-021	POLLUTIONS DIFFUSES (1182)	X			Unanimité Membre en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **CRETE Françoise** (1 Dossier : 3487600 : Chambre d'Agriculture de la Somme) ; *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs : **TACCOEN Jean-Michel, RINGOT Bertrand (CR HDF)** (2 Dossiers : 3454400, 3455700 : Association Agro Transfert Ressources Territoires et 1 Dossier : 3456500 : Association FREDON HDF)*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8.7	23-A-022	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185)	X			Unanimité Membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **LEVEUGLE Emmanuel** (3 Dossiers : 3490100, 3492300 : Chambre d'Agriculture 59 62, 3460900 : Chambre Régionale d'Agriculture HD) ; **CRETE Françoise** (1 Dossier : 3456100 : Chambre d'Agriculture de la Somme) ; **RAOULT Paul** (1 Dossier 3487400 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois) ; **BARBIER Luc** (1 Dossier : 3475700 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale) ; *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs sur le dossier présenté : **TACCOEN Jean-Michel, RINGOT Bertrand (CR HDF), DRAAF HDF, Départements : DISSAUX Jean-Claude, MOLET Delphine, RINGOT Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle** (1 Dossier : 3482100 : Association Bio en Hauts-de-France) ;* *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs : **TACCOEN Jean-Michel, RINGOT Bertrand (CR HDF)** sur les 2 dossiers présentés (1 Dossier : 3454300 : Association Agro Transfert Ressources Territoires et 1 Dossier : 3456200 : Association Bio en Hauts-de-France).* *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs sur le dossier présenté : **BEZIRARD Alain (MEL)** (1 Dossier : 3491800 : Association Bio en Hauts-de-France).*
8.8	23-A-023	GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU (1186)	X			Unanimité Membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote : **LEVEUGLE Emmanuel** (1 Dossier : 3484500 : Chambre d'Agriculture 59 62) ; **CRETE Françoise** (2 Dossiers : 3459700, 3459800 : Chambre d'Agriculture de la Somme) ; *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter Co-financeurs sur le dossier présenté : **DRAAF HDF** (1 Dossier : 3460300 : Association l'Espoir)*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	8.9	23-A-024	ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS (1240)	X			Unanimité
	8.10	23-A-025	ENTRETIEN ET RESTAURATION ZONES HUMIDES SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME (1243)	X			Unanimité
9	*9.1*	23-A-	*APPEL À PROJETS " TERRITOIRES À AGRICULTURES POSITIVES (TAP) "*				Retiré de l'ordre du jour / report au CA du 30 juin 2023
10	10.1	23-A-026	ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU DANS LA MISE EN OEUVRE D'UN AVENANT N°2 AU PLAN SOMME 2 (2023-2024)	X			Unanimité *Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter parmi les partenaires fiannciers :* ***CR HDF (TACCOEN Jean-Michel, RINGOT Bertrand), CD Somme (HAUSSOULIER Stéphane), Etat (LECLERC Georges-François, Préfet Coordonnateur de Bassin)***
11	11.1	23-A-027	FORFAIT MOBILITE DURABLE	X			Unanimité

Ordre du Jour

Points décisionnels :

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2023

2 - Rapport d'activité 2022 intégrant le bilan du contrat d'objectifs

3 - Compte financier 2022

4 - Augmentation du plafond de dépenses du Programme

5 - Déploiement du Fonds Vert - ***(Délibération du Point 5.1 modifiée, transmise le 15/03/2023)***

6 - Budget rectificatif 2023

7 - Proposition d'organisation et de calendrier pour l'élaboration du 12ème programme d'intervention

8 - Examens de dossiers de participation financière

9 - Appel à projets "territoires à agriculture positive" (AAP TAP) - ***(Point reporté au prochain CA du 30 juin 2023)***

10 - Engagement de l'Agence de l'Eau dans la mise en oeuvre d'un avenant n°2 au Plan Somme 2 (2023-2024)

11 - Forfait mobilité durable

Points d'information **:**

12 - État d'avancement du 11ème Programme d'Intervention

13 - Le prix des services de l'eau dans le bassin Artois-Picardie : Résultats de l'enquête 2022

14 - Projet de procès-verbal de commission permanente du CA :

Commission Permanente Programme du 10 février 2023

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Président LECLERC, Préfet Coordonnateur de Bassin, salue les membres du Conseil d'Administration. Il précise que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 h 43.

En préambule, il souhaite faire un point sur l'état de la ressource en eau dans le bassin. Il peut paraître étonnant de parler de restriction d'eau au moment où il pleut quotidiennement. Reste que l'état de la ressource en eau, sans être critique, est problématique. Le Bassin Artois-Picardie n'est pas au stade critique d'imaginer des palliatifs pour des communes qui seraient privées d'eau potable, comme dans la région Aquitaine ou encore la région Provence-Côte d'Azur. Pour autant, étant donné le niveau de la recharge qui s'est opérée entre novembre et mars, les précipitations actuelles alimentent davantage la nature que les nappes. En conséquence, les réserves en eau ne sont pas pleinement reconstituées.

Il rappelle sa décision prise l'année passée concernant le problème d'équilibre européen en matière de protéines végétales et d'alimentation suite à la guerre en Ukraine. Guerre qui n'a pas que des impacts sur l'électricité, mais également sur la production de produits agricoles et l'autosuffisance du monde occidental et méditerranéen. Il a pris sur lui de préserver autant que possible le monde agricole de restrictions qui auraient gravement perturbé les productions agricoles de la région Hauts-de-France. Il fera tout pour agir de même cette année, car le problème de la subsistance, de l'équilibre de la production alimentaire continue à se poser au niveau de l'Europe de l'Ouest. Et ce, même si le passage à un état chronique de la guerre en Ukraine permettra des mises en culture et des exportations de céréales. La situation reste néanmoins problématique quant au niveau des productions agricoles, non en France, mais dans le monde occidental. Raison de sa détermination à tout faire pour préserver le monde agricole.

Néanmoins, il va certainement devoir passer au niveau de vigilance dans les jours qui viennent. Il ne le fera pas en période de pluie dans la mesure où ce changement a, à ses yeux, une valeur essentiellement médiatique. Sortir un arrêté de vigilance lorsqu'il pleut ne lui paraît pas le plus habile qui soit. En revanche, s'il ne pleut pas prochainement, il n'hésitera pas à le faire en coordination avec le Préfet du Pas-de-Calais. Il confie que l'Oise et les départements du sud de la région vont certainement le décider très rapidement.

Le message qu'il souhaite passer est d'essayer collectivement de faire aussi bien sur l'eau ce qui a été fait sur l'énergie. En effet, la force de la parole publique et le comportement raisonnable des concitoyens a permis de baisser la consommation électrique de 8 %. Afin de préserver les agriculteurs et les industriels, il invite à essayer de le faire pour l'eau. Cela signifie que chacun doit être responsable y compris le monde agricole. Ce n'est pas parce que le préfet de région ou le préfet coordonnateur de bassin ne prend pas de mesures de régulation qu'il ne faut pas maîtriser sa propre consommation. Il tient le même raisonnement pour les industriels notamment de l'agro-alimentaire, avec lesquels il échange. Il respecte leur importance économique pour la région, sans pour autant signifier qu'ils doivent utiliser à plein leur autorisation d'eau. Enfin, il envisage de prendre des mesures dites d'alerte voire d'alerte renforcée concernant les collectivités locales.

Il résume la stratégie des pouvoirs publics par ces deux points :

1. Une communication forte pour obtenir le maximum d'effets avec le minimum de mesures. Il invite à faire pour l'eau ce qui a été fait pour l'électricité.
2. Répéter que les pluies récentes ne vont pas changer la situation. Elles ne font qu'alimenter la biomasse. Si rien n'est fait, le mois de juillet sera problématique pour l'eau dans le bassin. Il faut démultiplier au sein du monde agricole, industriel et des collectivités publiques le message qui est de ne pas attendre les restrictions décrétées par les Préfets pour essayer d'optimiser leur comportement.

Il rappelle que cela signifie qu'il y aura probablement dans les jours qui viennent des arrêtés vigilance avec des communications fortes qui mettent l'accent sur l'idée de faire pour l'eau la même chose que

pour l'électricité. Il souligne combien les résultats de restriction d'eau sont plus probants dès lors où il est fait appel à la crédibilité de la parole publique sans tomber ni dans la caricature ni dans les excès. Chaque secteur (industriel, agriculture, collectivité publique) doit faire preuve d'intelligence et de responsabilité. Sans pluie et recharge suffisamment abondante, les premières mesures de régulation toucheront plutôt les comportements individuels (piscine, lavage de voitures, arrosage des parcs publics et des golfs, etc.). Il reconnaît que ces mesures ne changeront pas à elles seules la situation, mais elles constitueront en revanche un signal fort.

En s'exprimant ainsi devant le Conseil d'Administration de l'Agence, il souhaite souligner que, loin de toute complaisance, l'essentiel est de préserver le monde agricole pour le rôle qu'il joue.

M. RAOULT estime que plus l'arrêté vigilance sera pris rapidement, mieux cela vaudra. Il ne faut pas laisser croire au grand public que les nappes vont se remplir parce qu'il peut quelques jours. Plus tôt, l'arrêté sera pris, plus tôt, le grand public comprendra le mécanisme du cycle de l'eau. C'est important.

Concernant l'agriculture, il met en avant la progression croissante du taux d'irrigation en raison du changement climatique. Il pose la question de savoir comment le maîtriser.

Enfin, il insiste sur son propre rôle qui est de fournir en eau potable, 365 jours par an, les 380 000 foyers du SIDEN-SIAN. Une eau aussi importante pour les ménages qu'elle l'est pour l'agriculture. Il conçoit que le sujet de l'agriculture soit une préoccupation politique, mais il rappelle que plus d'un millier de communes ont été privées d'eau l'été dernier. Une situation qu'il ne souhaite pas sur le territoire.

M. le Président LECLERC répond à Monsieur RAOULT qu'il apprécie la démocratie, au cœur de son engagement, et ne déteste pas la contradiction, surtout venant de lui. L'agriculture est certes une force sociale importante qui a des capacités assez fortes de troubles à l'ordre public, mais ce n'est pas ce qui sous-tend son raisonnement. La peur ne fait pas partie de ses sentiments. Sa conviction profonde – et il le dit devant les représentants du monde agricole et les élus – est que s'il y a une chose dont ils doivent se préserver, c'est de prendre, au mauvais moment, des mesures restrictives sur l'eau envers l'agriculture. Ils connaissent la grande complexité de l'horloge culturale de la région. Les productions maraîchères ont besoin d'eau à un certain moment. À un autre, il s'agit de la culture de la pomme de terre. Il cite le cas de la betterave qui connaît une perte d'emplacement qui va jusqu'à 25 % sur certains départements alors que son taux de rendement de 80 tonnes l'hectare est de loin le meilleur au monde.

De l'autre, il y a les deux gros réacteurs en Europe occidentale en matière de production agricole de protéines végétales : l'Ukraine et la zone qui va des Flandres maritimes jusqu'à Pithiviers. Production dont le Maghreb dépend. Il doit tout faire pour préserver cette économie agricole fondamentale et largement sous-contrat. Une économie qui leur a rendu service, peut-être pas en France où le problème de l'équilibre alimentaire ne se pose pas, mais il faut penser à la production végétale nécessaire aux pays du Maghreb.

Raison, pour laquelle il assume que dans l'ordre des priorités, il faille préserver le monde agricole. À charge pour ce dernier de s'autoréguler. Pour lire la presse agricole, il sait que ce discours est relayé. Les leaders se font le porte-parole d'une démarche qui invite à ne pas attendre des mesures de restriction pour engager un travail d'optimisation. En revanche, l'horloge culturale est tellement compliquée que l'impératif moral du Préfet de région, aujourd'hui, est de préserver ou de retarder le plus possible les mesures de restrictions dures sur le monde agricole tout en l'invitant à optimiser le plus possible sa production.

Il rend hommage aux générations d'élus qui ont œuvré à l'intelligence collective de la région, de l'autoroute de l'eau jusqu'aux champs captants de la MEL. Ils ont réalisé, au bon moment, les forages et les interconnexions nécessaires pour que la population à la fois nombreuse et dense ne soit pas confrontée aux mêmes problèmes d'alimentation en eau potable que dans d'autres régions. Il ajoute que les problèmes d'eau potable rencontrés dans les Hauts-de-France sont davantage liés aux métabolites de pesticides dans l'Aisne qu'aux problèmes de rupture d'alimentation.

Il suggère que ce débat pourrait être à l'ordre du jour du Comité de Bassin pour essayer de faire émerger un consensus autour de la maîtrise de la consommation d'eau de chacun plutôt qu'avoir recours à des restrictions au mauvais moment.

M. LEVEUGLE remercie Monsieur le Président LECLERC au nom du monde agricole et de l'industrie, car les deux vont ensemble. Il tient à souligner leur capacité constante d'adaptation. Il rappelle la récente journée de sensibilisation organisée autour de la thématique du captage et de la qualité de l'eau. Il ajoute que des formations concernant à la fois l'eau, la qualité, la quantité se déroulent actuellement au sein de la chambre d'agriculture. Elles ne sont pas destinées qu'aux agriculteurs, mais également aux élus dans la perspective du passage du Nord et du Pas-de-Calais en mode de gestion volumétrique. Un système d'application se met en place pour permettre aux agriculteurs de travailler sur le sujet en mode préventif.

Avant que soit abordé le détail de l'ordre du jour, **M. VATIN** rappelle la règle régissant des conflits d'intérêts.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2023

M. le Président LECLERC demande si des remarques sont à exprimer concernant le procès-verbal.

Pas de remarque.

M. le Président LECLERC procède au vote.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration
du 10 février 2023
est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023

2 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 INTÉGRANT LE BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Madame MATYKOWSKI présente le point n°2 « Rapport d'activité 2022 intégrant le bilan du contrat d'objectifs », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN commente quelques points de la présentation, tout en rappelant que l'activité de l'agence en 2022 fut particulièrement intense :

- L'augmentation des crédits qui a permis notamment de renforcer la politique de défense des zones enherbées et des prairies dans le cadre des PSE Herbes,
- Le grand enjeu futur du 12ème programme d'interventions que représente la désimperméabilisation, moyen de recharge des nappes qu'évoquait Monsieur le Préfet et Président en début de séance,

Pas de remarque.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération

« RAPPORT D'ACTIVITE 2022 INTEGRANT LE BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS »

n° 23-A-010

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

3 - COMPTE FINANCIER 2022

Monsieur VATIN présente le préambule du point n°3 « Compte financier 2022 », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Madame PASSÉ, et Madame ZYKOVA (en visio conférence) complètent la présentation.

Remarques et débats :

M. le Président LECLERC précise que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a bénéficié d'une part budgétaire supplémentaire importante en raison de son efficacité intrinsèque et sa capacité à dépenser. Capacité soulignée par leurs autorités. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est une Agence qui fonctionne bien. Elle doit continuer à bien dépenser sans faire trop de réserves.

M. VATIN souligne que l'excédent de trésorerie sera employé en grande partie pour le plan eau avec plus d'autorisations d'engagements en 2024. La situation financière de l'Agence est très saine. Concernant les ETP, ils ont été consommés et ont été optimisés, hors plafond, grâce à la dizaine de CDD correspondant cette année à 116 mois, ainsi qu'avec 3 apprentis et le recours à des intérimaires. Les moyens sont donc optimisés.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération

« COMPTE FINANCIER 2022 »

n° 23-A-011

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

M. PENISSON souhaiterait contextualiser le vote favorable des représentants du personnel. Ils ont décidé de ne pas s'abstenir cette année pour souligner, une fois de plus, la qualité du document qui leur a été présenté aujourd'hui. Souligner également tous les efforts qui sont régulièrement entrepris par Monsieur le Président LECLERC, Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, et Monsieur VATIN, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour l'augmentation des dépenses. Augmentation qui donne un peu plus de latitude financière à l'Agence pour fonctionner et répondre aux missions qui lui sont confiées. Il rappelle néanmoins qu'au-delà du plafond de dépenses, il existe deux autres plafonds, celui des recettes et celui des ETP. Un plafond sur lequel il invite à ne pas ménager leurs efforts. C'est avec l'augmentation de ces trois plafonds qu'ils pourront répondre aux enjeux majeurs notamment ceux du changement climatique.

M. le Président LECLERC remercie Monsieur PENISSON pour son intervention. Il souligne que c'est suffisamment rare dans une institution publique pour être salué. Cela rejoint ce qu'il a dit précédemment sur l'efficacité intrinsèque de l'Agence de l'Eau. Une démarche qu'il faut poursuivre en raison du niveau d'analyse de la part des différents ministères. Ministères qui préfèrent « jouer placée » une Agence gagnante, c'est-à-dire efficace et qui dépense bien. In fine, il est convaincu que l'efficacité appelle l'augmentation des moyens.

M. VATIN remercie également les représentants du personnel pour leur vote favorable et pour leurs propos.

4 - AUGMENTATION DU PLAFOND DE DÉPENSES DU PROGRAMME

Monsieur VATIN présente le point n°4 « Augmentation du plafond de dépenses du Programme », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur DOLLET complète la présentation.

Pas de remarque.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération

« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION »

n° 23-A-012

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

La délibération sera ensuite présentée au Comité de Bassin du 31 mars 2023 pour obtention de son avis conforme, avant adoption définitive par le Conseil d'Administration du 31 mars 2023.

5 - DÉPLOIEMENT DU FONDS VERT

Monsieur VATIN présente le point n°5 « Déploiement du Fonds Vert », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur BRANGER complète la présentation.

N.B : la délibération relative au fonds vert a été modifiée avant séance et transmise en envoi complémentaire au dossier le 15 mars 2023.

Remarques et débats :

M. PENISSON pose la question de la pérennité du Fonds Vert dans les lois de finances ultérieures. En effet, l'Agence a été choisie pour sa capacité d'adaptabilité et de réactivité grâce notamment au recours de CDD et à l'intérim. Dans l'hypothèse où le Fonds Vert est pérennisé, il demande comment ils seront intégrés directement aux effectifs de l'Agence dans la mesure où faire appel à des CDD et des intérimaires ne lui semble pas une solution de long terme sur ce type de projets.

M. le Président LECLERC relève que la réponse est dans la question. Si le Fonds Vert demande plus d'expertises, de conseils et de capacités à engager des dépenses, les lignes souples seront consolidées. Après la phase d'optimisation nécessaire dans la mesure où il n'est pas possible de créer indéfiniment des emplois publics pérennes, il pense que l'Agence convertira progressivement les CDD en CDI. Néanmoins, il ne peut pas en prendre l'engagement aujourd'hui.

Il souligne combien le Fonds Vert est un véritable instrument qui apporte des fonds nouveaux. Il est doté de 130 M€ pour la région Hauts-de-France avec, certes, une part de crédits recyclés, mais un net positif conséquent.
Le second point à mettre en avant, est qu'il s'agit d'une aide positive, importante et innovante. Il considère qu'avoir pérennisé le plan de relance en plan d'accélération de la transition reposant sur les collectivités locales est judicieux. Il le dit non par complaisance envers le gouvernement, mais parce qu'il est heureux de servir un gouvernement qui régénère les subventions publiques.

Sa troisième observation porte sur la manière énergique avec laquelle les Hauts-de-France s'approprient le Fonds Vert. Il a pris des arbitrages forts en faveur de la lutte contre les friches. Il est toujours possible de le critiquer sur la nécessité de consacrer 41 M€ au nouveau Fonds Friches sur une dotation totale de 130 M€. Le Fonds Friches n'est plus seulement urbain, mais devient aussi un fonds de renaturation. C'est sur ce travail des zones interstitielles qu'il a besoin de l'Agence de l'Eau. L'objectif est de démolir les grandes usines abandonnées le long des cours d'eau pour en faire des espaces de renaturation. Il s'agit de s'attaquer à ces grandes friches afin de préserver la surface agricole utile. Si la loi de finances leur fait confiance, ces 40 M€ et le Fonds Vert vont être reconduits. À une condition, s'approprier rapidement ce nouveau fonds. Certaines régions semblent avoir du mal à le faire. Il aimerait que la région des Hauts-de-France soit la première à dépenser et dépenser vite. Il constate que c'est très bien parti grâce à l'Avesnois qui a l'habitude de bien consommer et apprécie le Fonds Friches. Il aimerait néanmoins que tous les territoires des Hauts-de-France puissent en bénéficier.

Il insiste à nouveau sur l'urgence de consommer ce nouveau fonds en se réjouissant de la capacité du Ministère de la Transition écologique et solidaire à se renouveler et créer un outil souple et intéressant.

M. VATIN indique que cela répond également à la demande réitérée des Agences de l'Eau d'avoir un volet biodiversité dans leurs ressources. Il pense que cela préfigure d'une possible pérennisation par la suite en inscrivant l'Agence dans une démarche où « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité ».

Pour répondre à la question de Monsieur PENISSON, au vu de l'évolution du Plan Eau, et, si comme ils le pressentent, l'augmentation du plafond de dépenses est pérennisée, il y aura une ouverture quant aux moyens humains nécessaires.

M. le Président LECLERC ajoute que cela permettra également de travailler avec le monde agricole sur les aires de captages.

La délibération
(version modifiée transmise en envoi complémentaire au dossier de séance)

« DÉPLOIEMENT DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES (FONDS VERT) »

n° 23-A-013

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

La délibération sera ensuite présentée au Comité de Bassin du 31 mars 2023 pour obtention de son avis conforme, avant adoption définitive par le Conseil d'Administration du 31 mars 2023.

La délibération

« CONVENTION PORTANT SUR LE " FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES - FONDS VERT " ENTRE LE PRÉFET DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE) »

n° 23-A-014

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

Pas de conflit d'intérêts, simplement à noter les parties prenantes dans la mise en œuvre avec l'Agence et le Préfet de Département concerné pour chaque projet : ***LECLERC Georges-François (Préfet Coord. de Bassin), DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant (SGAR HDF), LABIT Julien ou son représentant (DREAL HDF), DUBREUIL Pierre (OFB).***

6 - BUDGET RECTIFICATIF 2023

Madame PASSÉ présente le point n°6 « Budget rectificatif 2023 », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN fait remarquer que 6,4 M€ sont ajoutés en autorisations d'engagement pour l'eau potable, ce qui est bienvenu vu le contexte de résilience et sécheresse.

Pas de remarque.

La délibération

« BUDGET RECTIFICATIF N°1 2023 »

n° 23-A-015

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

7 - PROPOSITION D'ORGANISATION ET DE CALENDRIER POUR L'ÉLABORATION DU

12ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur DOLLET présente le point n°7 « Proposition d'organisation et de calendrier pour l'élaboration du 12ème programme d'intervention », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN fait remarquer l'importance des évaluations des politiques publiques menées en parallèle et prises en compte dans l'élaboration du 12ème Programme d'Intervention : elles permettent d'en démontrer l'efficacité.

Il évoque également les réunions de Présidents et Vice-Présidents d'instances au 1er semestre 2023, avant l'été, qui permettront de lancer les réflexions avant les groupes de travail.

Pas de remarque.

Les membres du Conseil d'Administration valident la démarche présentée.
Ces propositions d'organisation pour l'évaluation du 12ème Programme d'Intervention sont adoptées à l'unanimité.

8 - EXAMENS DE DOSSIERS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur BRANGER présente le point n°8 « Examens de dossiers de participation financière », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN fait remarquer que les 52 dossiers présentés à ce Conseil d'Administration du 16 mars 2023 permettent de les engager dès ce début d'année sans attendre la première Commission Permanente des Interventions du 23 juin 2023. Ils représentent un montant total d'environ 5 M€ et une douzaine de sous-lignes d'intervention.

8.1. Traitement des eaux pluviales (1160)

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.1 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **2 dossiers de participations financières pour un montant total de 117 101 €.**
  - 347550 ADOPTA
  - 348500 ADOPTA

Pas de remarque.

La délibération

« TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (1160) »

n° 23-A-016

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

8.2. Réhabilitation de réseaux assainissement (1122)

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.2 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 344 927 €.**
  - 3368900 Communauté de Communes du Val de Somme

Pas de remarque.

La délibération

« RÉHABILITATION RÉSEAUX ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME (1122) »

n° 23-A-017

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

8.3. Études et animation pour la ressource en eau (1233)

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.3 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **7 dossiers de participations financières pour un montant total de 260 502 €.**
  - 3457900 Douaisis Agglo
  - 3475200 Communauté Agglomération 2 Baies en Montreuillois
  - 3487900 Communauté Agglomération Grand Calais Terres & Mers
  - 3484600 Communauté Agglomération Maubeuge Val de Sambre
  - 3483500 Communauté Agglomération Amiens Métropole
  - 3460500 Communauté Agglomération Lens-Liévin
  - 3485900 Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord

Remarques et débats :

M. le Président LECLERC souligne que la qualité des masses d'eau est une démarche importante. Elle s'obtient de cette façon, par la pratique.
Cela ne peut être que sur une base de volontariat, il faut donc préserver le revenu de ceux qui accepteront des cultures à bas niveau d'intrants. Il insiste sur l'importance de ce point. Seules une démarche d'explication, une démarche de garantie de revenus et une démarche de volontariat permettront d'y arriver. En revanche, s'ils ne basculent pas à un moment donné dans les cultures à bas niveau d'intrants, dans les impluviums et pas seulement dans le périmètre des DUP, ils n'y arriveront pas.
Il invite à avancer sur ces CARE. Par ailleurs, il souligne qu'il a écrit au gouvernement pour demander de notifier à Bruxelles que les démarches dans lesquelles devront s'inscrire les CARE soient encore plus consistantes.

Il insiste une nouvelle fois sur les trois points fondamentaux qu'il souhaite mettre en avant :

1. La nécessité de travailler sur les aires de captages et de ne pas se limiter aux DUP.
2. Garantir le revenu de ceux qui accepteront de convertir les cultures en bas niveau d'intrants.
3. Être dans une démarche intensive d'explications.

Enfin, il ajoute que pouvoir intégrer la démarche de garantie de revenus dans le Plan Eau du gouvernement serait une bonne chose.

M. VATIN donne quelques indications sur l'annonce prochaine du ministre sur le Plan Eau. Annonce qui va dans le sens des propos de Monsieur le Président et Préfet LECLERC.
Elle portera sur :

- un volet sobriété qui répond à l'événement exceptionnel de sécheresse, de canicule, d'attrition des nappes phréatiques de l'été 2022. Événement jamais vu, mais qui se répétera probablement plus fréquemment.
- un volet sur la gouvernance avec le constat que 80 % des localités qui ont connu une rupture d'alimentation en eau étaient des collectivités isolées et des petits services. Il s'agit de communes qui ne veulent pas intégrer une gouvernance intercommunale et qui se retrouvent en grande difficulté.
- un volet grand cycle et un volet sur les captages prioritaires.

La politique eau revient au premier plan des enjeux : outre l'eau, elle touche également des enjeux sanitaires avec une situation à l'été 2022 qui a frôlé la catastrophe sur un certain nombre de sites. La vigilance est forte notamment en ce qui concerne les métabolites de pesticides.

M. BARBIER confie que les propos tenus par Monsieur le Président LECLERC l'ont « mis en appétit ». En parallèle, il estime qu'il faudra renforcer certains points. Il donne comme exemple l'installation de champs photovoltaïques sur des terres agricoles qui sont autant de terres de production qui disparaissent. Demander alors aux agriculteurs de maintenir leur niveau de production pourrait entraîner une logique d'intensification. Il souligne la nécessité d'une cohérence des politiques publiques en matière de consommation du foncier qui modifie leurs usages. Il pointe du doigt les structures qui ont les dents longues pour aller chercher des espaces destinés à produire de l'énergie autrement.

Il demande également une vigilance quant à l'artificialisation des sites indispensables à l'infiltration de l'eau. Il témoigne de nombreuses constructions installées à des endroits inappropriés un peu partout dans la région. Préserver ces espaces pour l'agriculture ou la nature sera particulièrement important, faute de quoi, les gestionnaires seront dans l'incapacité de justifier des résultats qu'ils vont subir. La qualité de leur travail, les moyens et les politiques intelligentes qu'ils développent ne suffiront pas, in fine, à obtenir des résultats probants.

M. FLAJOLET pense qu'ils ont intérêt, sur des aires de captages prioritaires qui représentent 3 % sur la SAU *(Surface Agricole Utile),* d'avoir une véritable force de frappe et d'unir toutes les parties prenantes. Ils ne le feront pas contre les agriculteurs, mais avec eux. Il sait que des agriculteurs réfléchissent voire expérimentent des productions à bas niveau d'intrants. C'est d'autant plus important que le commerce international va évoluer sur le soja par exemple.

Suite à quelques contacts pris avec le Conseil Régional, il lui semble nécessaire qu'au titre du SRADDET *(Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)*, ce dernier soit aussi à la table des discussions. Il pourrait ainsi apporter sa contribution et bénéficier en même temps de plus d'efficacité pour ses propres politiques. Ensuite, seulement, lorsqu'ils auront réussi cela, ils pourront peut-être se disperser. Il estime, pour l'instant, qu'il faut aller à l'essentiel.

La délibération

« ÉTUDES ET ANIMATION POUR LA RESSOURCE EN EAU (1233) »

n° 23-A-018

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :

- ***Madame SAVARIEGO Isabelle (mandat à Madame LEVEUGLE Emmanuelle) pour le dossier 3483500 : Communauté Agglomération Amiens Métropole ;***
- ***Monsieur RAOULT Paul pour le dossier 3485900 : Syndicat Mixte Assainissement Distribution Eau Nord.***

8.4. Sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (1251)

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.4 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 141 208 €.**
  - 2921600 Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Remarques et débats :

M. VATIN pense que l'Agence doit soutenir tous ces regroupements de services et les aider à avoir un schéma directeur « eau potable » et « assainissement ». Prioritairement, il est nécessaire que cette gouvernance se mette en place pour l'accompagner.

M. le Président LECLERC demande des précisions sur la zone géographique concernée par la « SOMME SUD-OUEST ».

Mme CRÉTÉ précise qu'il s'agit du secteur entre Abbeville et Amiens, plus précisément Poix-de-Picardie, Conty, Oisemont, Flixecourt. C'est une grande communauté de communes présidée par Monsieur Alain DESFOSSES.

M. le Président LECLERC pose la question de savoir s'ils dissolvent les syndicats et prennent la compétence.

M. BRANGER indique qu'il est prévu que la compétence s'exerce à partir de 2026, l'échéance fixée par la loi. Par anticipation, l'ensemble des communes et des syndicats présents ont souhaité mutualiser leurs moyens financiers pour pouvoir préparer le schéma directeur. Il servira de stratégie du territoire afin de savoir quelles intercommunalités réaliser, quels captages à conserver de même que les interconnexions à prendre en compte. C'est tout l'objet du schéma directeur que de regarder ce qui sera le plus pertinent et le plus économe en moyens financiers.

M. VATIN ajoute que cette démarche fera la robustesse du territoire en eau potable en cas de crise.

M. BRANGER précise que le dossier concerne deux Bassins, celui d'Artois-Picardie et de Seine-Normandie.

M. le Président LECLERC relève que le Bassin Seine-Normandie consacre beaucoup de moyens à faire de bons raccordements d'eaux usées en Seine-Saint-Denis pour pouvoir se baigner dans la Marne

et dans la Seine en 2024. Au-delà de la perspective des Jeux Olympiques, il rappelle qu'il est important de mieux raccorder les mauvais raccordements de Seine-Saint-Denis.

La délibération

« SÉCURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE CC SOMME SUD-OUEST (1251)»

n° 23-A-019

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

8.5. Élaboration et suivi des SAGE (1290)

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.5 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **5 dossiers de participations financières pour un montant total de 589 645 €.**
  - 3461100 Communauté Urbaine d'Arras
  - 3343600 Syndicat Mixte Canche et Authie
  - 3343700 Syndicat Mixte Canche et Authie
  - 3361600 Syndicat Mixte Schéma Aménagement Gestion Eaux Boulonnais
  - 3455100 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois

M. VATIN rappelle que la stratégie du SDAGE et du bassin est de s'appuyer sur les 15 CLE de SAGE qui couvrent le territoire pour décliner efficacement la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Pas de remarque.

La délibération

« ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE (1290) »

n° 23-A-020

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :
- ***Monsieur PATRIS Jacques pour le dossier 3461100 : Communauté Urbaine d'Arras ;***
- ***Monsieur RAOULT Paul pour le dossier 3455100 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois.***

8.6. Pollutions diffuses (1182)

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.6 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **6 dossiers de participations financières pour un montant total de 371 767 €.**

  - 3454400 Association Agro Transfert Ressources Territoires
  - 3455700 Association Agro Transfert Ressources Territoires
  - 3459300 Association des Producteurs d'Endives de France
  - 3487600 Chambre Agriculture 80
  - 3456500 Association Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts-de-France
  - 3459400 SAS Servicar

M. VATIN rappelle l'importance d'œuvrer pour réduire les pressions de pollutions diffuses avec des solutions moins prégnantes sur les milieux.

Pas de remarque.

La délibération

« POLLUTIONS DIFFUSES (1182) »

n° 23-A-021

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 moins la membre en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :

- ***Madame CRETE Françoise pour le dossier 3487600 : Chambre d'Agriculture de la Somme.***

8.7. Soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie (1185)

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.7 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **24 dossiers de participations financières pour un montant total de 1 910 155 €.**

  - 3487300 Association À Petit Pas
  - 3492400 Association À Pro Bio
  - 3454300 Association Agro Transfert Ressources Territoires
  - 3485400 Association CIVAM
  - 3482700 Association ARACT
  - 3492500 SCA Avenir Conseil Elevage
  - 3456200 Association Bio en Hauts-de-France
  - 3482100 Association Bio en Hauts-de-France
  - 3491800 Association Bio en Hauts-de-France
  - 3490100 Chambre Agriculture 59 62
  - 3492300 Chambre Agriculture 59 62
  - 3456100 Chambre Agriculture 80
  - 3460900 Chambre Régionale Agriculture Hauts-de-France
  - 3490200 Communauté Agglomération Lens-Liévin
  - 3478000 Communauté de Communes Pays Solesmois
  - 3478100 Communauté de Communes Sud-Artois
  - 3477900 Douaisis Agglo

- 3481200 Association Fédération Régionale des CUMA Hauts-de-France
- 3485300 Association Initiatives Paysannes Hauts-de-France
- 3481800 SCA Norabio
- 3477800 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- 3487400 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois
- 3475700 Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale
- 2482500 Association Terre de Liens Hauts-de-France

M. BRANGER présente par ailleurs, en référence au diaporama de séance, le plan bio régional 2023-2027 signé par le Directeur de l'Agence, Thierry VATIN, avec les autres partenaires, lors du dernier salon de l'Agriculture à Paris.

Pas de remarque.

La délibération

« SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (1185) »

n° 23-A-022

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :

- ***Monsieur LEVEUGLE Emmanuel pour 3 dossiers : 3490100, 3492300 : Chambre d'Agriculture 59 62, 3460900 : Chambre Régionale d'Agriculture HD ;***
- ***Madame CRETE Françoise pour 1 dossier : 3456100 : Chambre d'Agriculture de la Somme) ;***
- ***Monsieur RAOULT Paul pour 1 dossier 3487400 : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Avesnois ;***
- ***Monsieur BARBIER Luc pour 1 dossier : 3475700 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.***

8.8. Gestion quantitative agricole de la ressource en eau (1186)

M. BRANGER rappelle, en référence au diaporama de séance, l'appel à projets « Résilience de l'agriculture et de ses filières face au changement climatique » doté de 2M€ et présente les dossiers de participations financières présentés en référence aux dossier et diaporama de séance.

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.8 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **4 dossiers de participations financières pour un montant total de 517 421 €.**

  - 3484500 Chambre Agriculture 59 62
  - 3459700 Chambre Agriculture 80
  - 3459800 Chambre Agriculture 80
  - 3460300 Association l'Espoir

Remarques et débats :

M. le Président LECLERC demande si cet appel à projets a été présenté à toutes les Chambres d'agriculture.

M. BRANGER répond que l'appel à projets a fait l'objet d'un travail technique au printemps dernier avant d'être débattu au Conseil d'Administration de juillet 2022.

M. le Président LECLERC précise qu'il parle d'une présentation particulière auprès des trois Chambres d'agriculture concernées.

M. BRANGER indique que l'Agence a travaillé sur le cahier des charges de l'appel à projets avec les équipes techniques des Chambres d'agriculture pour s'assurer d'être dans la cible et sur les bons axes de travail répondant à cette problématique.

M. le Président LECLERC en conclut que le travail de « fertilisation » a donc été fait. Il suggère également une présentation à la filière du lin qui pourrait être intéressée.

M. VATIN répond qu'ils peuvent le faire.

M. le Président LECLERC le souhaite d'autant plus que la culture du lin a besoin de faire des recherches sur le renforcement de la robustesse culturale. Il demande à l'Agence de présenter rapidement l'appel à projets à la filière du lin à travers notamment son syndicat, le CIPALIN. Il souligne combien le lin est une plante « magique », utile de sa racine jusqu'à ses bienfaits en matière de production, étant par ailleurs bas intrant.

M. LEVEUGLE mentionne les essais en cours sur le lin d'hiver afin de décaler la période de culture par rapport aux périodes qui demandent davantage d'eau.

M. le Président LECLERC souligne la beauté du lin qui, avec la luzerne, sont les deux plus belles plantes à ses yeux. Plantes à bas intrants qui plus est. Il demande à l'Agence de tenir Madame CATEL informée de la présentation de l'appel à projets au CIPALIN qui pourrait ainsi éventuellement en bénéficier.

M. VATIN confirme qu'ils disposent d'un budget de 2 M€. Seuls un peu plus de 500 000 € sont engagés.

M. BRANGER corrobore l'enveloppe disponible. Dès lors où les quatre dossiers sont validés, il reste environ 1,4 M€. Il ajoute que parmi les axes de l'appel à projets, il existe une réflexion sur les nouveaux assolements et l'importation de cultures plus résistantes.

M. LEVEUGLE précise que ces essais sur le lin d'hiver se déroulent dans l'aire de captage ultra prioritaire de Proville.

M. le Président LECLERC s'en réjouit et demande s'il serait possible de le faire dans les champs captants de la MEL.

M. LEVEUGLE répond qu'ils peuvent tester dès lors la qualité de la terre s'y prête. C'est un critère déterminant.

M. le Président LECLERC évoque également le Montreuillois et rappelle que les Hauts-de-France sont les champions du monde en matière de production de lin, au même titre que la betterave.

Mme CRÉTÉ souligne qu'il existe effectivement des cultures très intéressantes, mais il est nécessaire de disposer derrière d'une filière. En ce qui concerne le lin, quelques entreprises transformatrices sont installées dans la région, mais beaucoup ne font qu'expédier leurs productions en Chine. Il faudrait les inciter à les transformer ici.

M. le Président LECLERC partage le même avis et précise qu'ils essaient de structurer la filière en aval. En revanche, même si l'assolement est complexe, même si la machine-outil est chère, plus les agriculteurs feront de lin, plus ce Conseil d'Administration sera heureux.

M. BRANGER précise que l'Agence de l'Eau est en capacité d'aider les filières à se structurer et répondre à un besoin de création des outils de transformation pour valoriser les productions locales.

M. le Président LECLERC conclut en redemandant à l'Agence de prendre contact avec le CIPALIN et de tenir Madame CATEL informée.

M. VATIN confirme que c'est bien noté.

La délibération

« GESTION QUANTITATIVE AGRICOLE DE LA RESSOURCE EN EAU (1186) »

n° 23-A-023

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 moins les membres en conflits d'intérêts ne participant pas au vote :

- ***Monsieur LEVEUGLE Emmanuel pour 1 dossier : 3484500 : Chambre d'Agriculture 59 62 ;***
- ***Madame CRETE Françoise pour 2 dossiers : 3459700, 3459800 : Chambre d'Agriculture de la Somme.***

8.9. Entretien et restauration des cours d'eau (1240)

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation n°8.9 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 328 418 €.**
  - 3401400 Communauté de Communes du Sud Artois

Pas de remarque.

La délibération

« ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS (1240) »

n° 23-A-024

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

8.10. Entretien et restauration zones humides (1243)

Pour le présent Conseil d'Administration, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation

n°8.10 du dossier du CA du 16 mars 2023) :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 112 450 €.**
  - 3452200 SM Baie de Somme Grand Littoral Picard Destination Baie de Somme

Pas de remarque.

La délibération

« ENTRETIEN ET RESTAURATION ZONES HUMIDES SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD DESTINATION BAIE DE SOMME (1243) »

n° 23-A-025

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

9 – APPEL A PROJETS « TERRITOIRES A AGRICULTURE POSITIVE »

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration du 30 juin 2023.

10 - ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU DANS LA MISE EN OEUVRE D'UN AVENANT N°2 AU PLAN SOMME 2 (2023-2024)

Monsieur BRANGER présente le point n°10 « Engagement de l'Agence de l'Eau dans la mise en oeuvre d'un avenant n°2 au Plan Somme 2 (2023-2024) », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN souligne qu'après cet engagement de principe, chaque dossier devra faire l'objet d'un examen en Commission Permanente des Interventions. Pour 2 ans, 23 M€ sont en jeu, les maîtres d'ouvrage devront être au rendez-vous.

Pas de remarque.

La délibération

« ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU DANS LA MISE EN OEUVRE D'UN AVENANT N°2 AU PLAN SOMME 2 (2023-2024)»

n° 23-A-026

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

11 - FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Madame DHAINAUT présente le point n°11 « Forfait mobilité durable », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Pas de remarque.

La délibération

« FORFAIT MOBILITE DURABLE»

n° 23-A-027

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

POINTS D'INFORMATION

12 - ETAT D'AVANCEMENT DU 11ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur DOLLET présente le point n°12 « État d'avancement du 11ème Programme d'Intervention », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Monsieur VATIN relève la bonne avancée du programme y compris avec les dotations supplémentaires obtenues depuis deux ou trois ans.

Pas de remarque.

13 - LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2022

Monsieur PENISSON présente le point n°13 « Le prix des services de l'eau dans le bassin Artois-Picardie : Résultats de l'enquête 2022 », en référence au dossier et au diaporama de séance.

Remarques et débats :

Mme MATYKOWSKI indique qu'au-delà des chiffres précis présentés par Monsieur PENISSON, il existe des démarches qualitatives pour une évolution de la tarification de l'eau avec des logiques incitatives. À ce titre, il sera proposé à la fin de l'année un temps fort sur le prix de l'eau afin de mettre en avant ces évolutions de tarification incitative pour une maîtrise de la consommation aussi bien chez les particuliers que les industriels.

M. VATIN précise qu'au regard du Plan sobriété et des propos tenus par Monsieur le Président LECLERC en début de séance, il est à souligner que la consommation d'eau par habitant dans le bassin est de 85 m^3. Une consommation en dessous de la moyenne nationale s'élevant à 120 m^3 par habitant. Si tout le monde doit évidemment faire des économies, il pense qu'il sera peut-être plus compliqué de le faire dans le Bassin.
Enfin, il rappelle que le 2ème forum sur le plan d'adaptation au changement climatique consacré aux solutions et propositions aura lieu le 13 avril, à l'espace Gayant Expo de Douai.

14 - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 10 FEVRIER 2023

Ce procès-verbal est présenté pour information et sera adopté en séance prochaine de la commission permanente programme.

M. RAOULT se félicite de la décision du gouvernement de supprimer l'hygiénisation des boues. Il est donc possible d'épandre à nouveau des boues liquides. L'obligation contraignante d'avoir recours à un taux de chaux exagéré est supprimée.

M. le Président LECLERC clôture la séance du Conseil d'Administration à 12 h 03.

LE VICE-PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jérôme LEFEBVRE

Publié le
05 JUIL. 2023
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE

Thierry VATIN